

de ma province avaient été approuvées, que quatre étaient considérées comme douteuses et que 41 avaient été rejetées. Je ne crois pas me tromper en citant ces chiffres du ministre. Selon lui, les demandes ne répondaient ni aux critères établis par le gouvernement fédéral ni à ceux de la Commission de prêts de la province. C'est précisément sur ce point que nous ne sommes pas d'accord, le ministre et moi.

Le ministre ne peut prouver ni à moi ni aux pêcheurs de ma province que des critères furent établis lorsqu'on a annoncé une politique de subventions aux constructeurs de bateaux allant de 35 à 45 pieds. Il lui serait impossible de prouver à ma satisfaction qu'on a alors établi des critères. S'il existe un règlement à ce sujet, que le ministre nous en fasse part pour que nous puissions l'examiner. Qu'il nous dise la date de son adoption et de sa communication aux provinces et aux offices provinciaux de prêts aux pêcheurs. J'ai interrogé des représentants de l'office des prêts aux pêcheurs de ma province, des constructeurs de bateaux et les pêcheurs eux-mêmes, et ils m'ont tous répondu que lors de l'annonce de cette politique, en 1964, on n'avait établi ni critère ni règlement, sauf que le bateau devrait être de 35 à 45 pieds et qu'il devrait servir à d'autres pêches qu'à celle du homard. Que je sache, c'était les deux seules conditions exprimées à l'époque.

Au dire du ministre, il y a d'autres conditions. Je n'ai pu en retrouver la trace. S'il en est, je serais reconnaissant au ministre de les consigner au compte rendu pour que nous puissions les examiner et trancher la question une fois pour toutes. Les pêcheurs de ma province ont perdu des milliers de dollars parce qu'ils comptaient recevoir, une fois leurs bateaux construits, la subvention promise par le gouvernement. Ils ont construit des bateaux d'une longueur de 35 à 45 pieds. Au début, le gouvernement a versé cette subvention. Six pêcheurs l'ont reçue. J'aimerais, savoir pourquoi ils l'ont reçue et d'autres en ont été privés, car leurs bateaux n'étaient nullement différents des nombreux autres qui ont été construits depuis et pour lesquels le gouvernement a refusé les subventions sollicitées.

Le ministère semble avoir tiré ces six noms au sort. J'ignore comment il les a choisis. Ils n'ont pas été choisis pour des raisons politiques, religieuses ou géographiques. On ne peut que conclure qu'ils ont été tirés au sort, et que les intéressés ont ainsi reçu la subvention. Je

me suis donné la peine d'enquêter sur la question et j'ai constaté que leurs bateaux étaient tout à fait identiques aux autres qui ont été construits par la suite et pour lesquels des subventions ont été refusées.

L'hon. M. Robichaud: Je ne suis pas d'accord.

M. McQuaid: Ma foi, c'est le meilleur renseignement que je puisse obtenir. J'aimerais qu'on tranche la question, car je n'ai pas été satisfait jusqu'ici des réponses du ministère et du ministre. Ce dernier prétend qu'un règlement régit la question. Je veux le voir. Je demande au ministre de me le montrer et de me dire à quelle date il a été adopté, promulgué et distribué pour la gouverne des pêcheurs. A cette condition seulement serai-je satisfait. Les pêcheurs de ma province ne le seront que lorsqu'ils auront obtenu ce renseignement du ministère.

Cette question est grave pour un très grand nombre de pêcheurs. Certains d'entre eux, comme je l'ai dit, ont construit des bateaux de 35 à 45 pieds de longueur. Ils n'avaient pas vraiment besoin de ces bateaux, mais ils se sont rendu compte qu'un vaisseau de plus grande dimension serait plus confortable pour pêcher et se sont dit que le gouvernement leur verserait une subvention. Ils ont donc décidé de se prévaloir de l'offre et de profiter d'un vaisseau plus grand et plus confortable. Ils ont construit leurs bateaux en toute bonne foi. Ils allaient s'en servir pour pêcher autre chose que le homard. C'était des bateaux de 35 à 45 pieds de longueur, et les pêcheurs en question s'attendaient vraiment à recevoir la subvention.

Ce fut un rude coup d'apprendre qu'ils ne recevraient pas la subvention. Certains avaient emprunté de l'argent pour construire leur vaisseau. Je connais au moins deux pêcheurs qui ont emprunté d'une banque afin de payer les coûts additionnels de la construction de bateau plus grands. Certains emprunts n'ont pas encore été remboursés à la banque. Dans beaucoup de cas, le prix des bateaux a monté lorsque la subvention a été annoncée. Ainsi, les pêcheurs ont payé leurs bateaux plus cher. Le gouvernement devra, à cet égard, respecter les engagements qu'il a pris et que les pêcheurs ont acceptés en toute bonne foi. Autrement—et j'en avertis le ministre—il aura beaucoup d'ennuis avec les gens de ma province qui sont directement intéressés dans cette affaire.